



Donnons
au sang
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-12

DECISION N° N 2025-12 DU 30 AVRIL 2025 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Kassim PAPA est nommé directeur adjoint par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan Indien du 30 avril au 31 mai 2025.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2025.

Fait le 30 avril 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang